

Lyon, le 26 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Logistique urbaine : la Métropole se dote d'une stratégie pour mieux réguler et décarboner les flux de marchandises

La Métropole de Lyon vient d'approuver un Schéma logistique des biens et des services, premier document de ce type pour une collectivité territoriale. Le schéma contient une stratégie et des mesures pour orienter dans une logique de soutien au commerce local et de transition écologique les développements de ce secteur d'activité vital pour l'économie.

Le territoire de la Métropole de Lyon, comme bien d'autres agglomérations européennes, est soumis à des flux de marchandises intenses. Très largement opérées par des acteurs privés, les activités logistiques sont foisonnantes, perpétuellement en mouvement. Elles sont aujourd'hui à la croisée d'enjeux d'organisation (accessibilité du territoire, appui aux artisans et aux PME...), de concurrence (développement de l'ecommerce au détriment des commerces de proximité), de dépollution et de décarbonation (zone à faibles émissions, nouvelles motorisations...).



Afin de soutenir la dynamique du secteur tout en réduisant les nuisances qu'il peut générer, la Métropole de Lyon fait le choix d'activer l'ensemble des leviers d'action publique à disposition et d'en explorer de nouveaux, par exemple en matière de régulation des aires de livraison, de commande publique, de foncier dédié (hôtels logistiques urbains, espaces logistiques de proximité...) ou encore de promotion des technologies décarbonées (véhicules électriques et bio-GNV, cyclo-logistique...).

Le nouveau Schéma logistique des biens et des services comporte 3 volets :

- un volet « Connaissances », qui préfigure la création d'un observatoire permanent des activités logistiques (2025),
- un volet « Orientations » qui fixe le cadre stratégique du développement et de la régulation de la filière,
- un volet « Plan d'actions », pour concrétiser les orientations précédemment définies

Pour élaborer ce schéma, la Métropole associe de nombreux partenaires : représentants de la filière logistique réunis au sein de l'Instance Logistique, représentants des artisans et commerçants, les 58 communes de la Métropole, etc.



Les 4 orientations stratégiques du Schéma logistique des biens et des services

- 1. Structurer le déploiement des activités logistiques et de services par la hiérarchisation des équipements, par la préservation des capacités foncières d'accueil des activités de logistique et de services, par l'émergence des espaces urbains de distribution dans les projets urbains.
- 2. Conforter et développer l'offre multimodale par la consolidation des infrastructures et équipements ferroviaires et fluviaux, par la mixité des usages des quais fluviaux, par l'amélioration des points logistiques multimodaux, par la promotion de la cyclo-logistique.
- 3. Réglementer le transport routier dans une logique de transition écologique par l'harmonisation des règlements liés aux livraisons, sur les gabarits, les vitesses et les horaires, par le contrôle de la réglementation.
- **4.** Accompagner l'évolution de la demande pour en maîtriser les impacts par la sensibilisation sur les pratiques vertueuses de consommation, par le soutien à la professionnalisation des métiers de la logistique, en encourageant les acteurs les plus vertueux.